

14/06/2011 – Parlement wallon –

Question orale de M. de Lamotte à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « « de l'amélioration de la bougie à l'invention de l'électricité... » »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. de Lamotte à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles, sur « « de l'amélioration de la bougie à l'invention de l'électricité... » ».

La parole est à M. de Lamotte pour poser sa question.

M. de Lamotte (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Président, chers collègues, tout en disant que plutôt que de le mettre dans le fonds d'impulsion et pôles de compétitivité, on aurait pu le mettre dans la partie « technologie » car je pense que c'est aussi un problème d'innovation.

De plus en plus, chacun s'accorde pour reconnaître que le Plan Marshall a incontestablement permis d'opérer les changements de culture bien nécessaires en Région wallonne, et plus précisément en matière de recherche et développement, le Plan Marshall a mis en place des outils intéressants.

A cet égard, de nombreux acteurs soulignent tout particulièrement l'apport des pôles de compétitivité, et cette politique des pôles est ainsi reconnue comme étant un levier considérable en matière de R&D et comme une innovation majeure voire inédite pour l'ensemble du secteur.

Elle a en fait modifié le mode organisationnel des acteurs et a constitué une rupture forçant la communication et le travail entre différents acteurs, les grandes entreprises, les PME, les universités, les centres de recherche et opérateurs de formation.

Plusieurs de ces acteurs de la R&D considèrent notamment que :

- « les pôles de compétitivité ont permis d'apporter une valeur ajoutée ». En effet, beaucoup de projets n'auraient pas vu le jour en l'absence des pôles de compétitivité ;
- dans certains cas, des thèmes de recherche fondamentale peuvent même émerger des pôles de compétitivité ;
- la coopération entre les acteurs est un élément à souligner : les pôles donnent un coup d'accélérateur à la démarche partenariale en réunissant les acteurs industriels et scientifiques pertinents pour tirer les secteurs concernés vers l'innovation et la compétitivité ;
- fait important à souligner, les PME ont pu de la sorte mieux s'arrimer aux processus d'innovation et d'internationalisation ;
- ces pôles contribuent à une meilleure visibilité pour l'ensemble de l'industrie wallonne ;
- ils permettent en outre une ouverture marquée vers l'international, fort utile dans les compétitions technologiques et internationales actuelles.

Monsieur le Ministre, voici donc tout un ensemble de constats positifs ; sur base de ceux-ci, ne conviendrait-il pas néanmoins d'évaluer le processus ?

Tout en soulignant que les pôles de compétitivité constituent une politique ambitieuse et nécessaire pour la compétitivité des entreprises existantes, certains soulignent qu'il s'agit surtout d'une politique incrémentale et pas suffisamment d'une politique d'innovation. Pour satisfaire la curiosité légitime de chacun, la politique incrémentale est comprise comme une politique menant à des améliorations sans pour autant changer fondamentalement la dynamique.

Aussi, Monsieur le Ministre, je vous interroge sur la question de savoir s'il ne conviendrait pas de passer à la vitesse supérieure ? Autrement dit, pour utiliser une métaphore, faut-il améliorer la bougie ou inventer l'électricité ?

La première phase de cette politique ambitieuse a porté ses fruits et est concluante. L'enjeu consiste à passer de la deuxième phase en renforçant encore la valorisation des projets de R et D et en créant les conditions propices à cette valorisation.

Notons qu'un certain nombre d'éléments pourraient en tout cas être mis en œuvre pour améliorer l'outil et arriver vers cette rupture. Rupture technologique, mot que j'ai employé dans la première partie de mon exposé.

Tout d'abord, depuis quelques temps déjà, il est prévu de mieux formaliser, organiser et pérenniser la politique des pôles de compétitivité et celle des *clusters* par voie décrétales. Où en est-on actuellement dans l'avancement de ce dossier ? Quand pensez-vous pouvoir nous présenter un tel projet de décret ? Surtout, comment envisagez-vous celui-ci afin qu'il permette une articulation plus optimale entre les pôles et les *clusters* ? Ne devrait-on pas tendre vers la fusion des *clusters* et des pôles dans un même domaine ?

Deuxième élément, plus spécifiquement, ne faudrait-il pas pérenniser le financement des cellules opérationnelles ?

Troisième élément, comment créer les conditions nécessaires à la valorisation des résultats de la R&D ? C'est à mon sens, en effet, un grand enjeu pour l'avenir.

Par ailleurs, quels moyens les autorités publiques dégagent-elles pour rendre plus visible la politique wallonne des pôles dans les instances et plates-formes internationales en matière de R&D et d'innovation ?

Et enfin, ne conviendrait-il pas, dès maintenant, d'améliorer les procédures administratives et, à cet égard en particulier, d'améliorer les délais de paiement, alléger les procédures et donner à l'administration les moyens de réagir rapidement ?

Monsieur le Ministre, en employant la métaphore que j'ai employée dans le titre de ma question, je vous remercie de vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Monsieur le Président, Monsieur le Député, le 26 mai, il y a donc un peu plus de quinze jours, le gouvernement a, lors de sa séance consacrée au Plan Marshall, mis en place une nouvelle mesure dans le cadre de la politique des pôles. Pour répondre aux demandes de projets arrivant à maturité, initiés dans le cadre de la politique des pôles, le concept de plate-forme d'innovation a ainsi été décidé.

Il s'agit de mettre en place les outils qui permettront d'accélérer la mise sur le marché de nouveaux produits, procédés ou services innovants au bénéfice des entreprises. Trois dossiers ont déjà été concrétisés dans ce sens. Je rappelle donc l'extension en octobre 2009 du champ d'intervention de Wallonia Space Logistics aux domaines des TIC et des microsystèmes, où par la même occasion une plate-forme commune a été créée pour soutenir les projets, les *start-ups* partenaires et les sociétés wallonnes existantes dans ces domaines.

Ces nouvelles installations seront équipées d'une salle blanche, et des machines d'assemblage, d'interconnexions et d'encapsulation de microsystèmes seront également installées, tout en bénéficiant des équipements uniques déjà existants, comme le laser de micro-usinage.

Plus récemment, en février 2011, le projet de plate-forme de thérapie cellulaire initié en 2009 par Biowin a été concrétisé en créant une société de services, Masthcell, dont les compétences compléteront celles des acteurs wallons, que sont Bone Therapeutics, Cardio 3 et Prometera.

Masthercell sera capable de répondre adéquatement à toute société qui, dans ses premières années de développement, aura besoin à un coût raisonnable et de manière ponctuelle de capacités de production en thérapie cellulaire, de même que d'attirer des sociétés étrangères.

Le projet comporte l'implantation de plus de 1 000 m² de surfaces GMP, 200 m² pour Masthercell, 420 m² pour Bone Therapeutics et 500 m² pour Promethera, doublant ainsi la capacité totale actuellement disponible pour la thérapie cellulaire en Wallonie.

Bone Therapeutics et Promethera en profitent pour développer leurs activités de production futures sur le même site.

A titre de comparaison, la surface de salles blanches qui sera mise en place est équivalente aux capacités de Genzyme, leader mondial en thérapie cellulaire, ou encore à la capacité cumulée de toutes les installations européennes du domaine.

Le dernier dossier est relatif à la thérapie translationnelle, il s'agit du projet «CIM», pour Centre d'Innovations Médicales. La médecine translationnelle est fondée sur le lien entre la recherche fondamentale et la recherche clinique. Elle a pour objectif l'application industrielle rapide des connaissances pronostiques, diagnostiques et thérapeutiques les plus récentes au bénéfice du patient. Elle repose sur des collaborations étroites entre partenaires académiques, hospitaliers et industriels.

En offrant aux industriels l'accès aux technologies de pointe et au potentiel d'innovation des acteurs académiques et cliniques, la recherche translationnelle devient un pilier important de notre stratégie de redéploiement économique.

La mise en place de cette structure spécifique permettra de coordonner les projets des cliniciens et des scientifiques, d'évaluer leur faisabilité et de leur donner une visibilité auprès des industries biotechnologiques et pharmaceutiques, qui ont développé des stratégies d'implémentation de la recherche translationnelle dans leur processus de développement de médicaments.

D'autres projets arrivent dans leur phase de maturité, et je ne doute pas que j'aurai encore l'occasion de venir vous en exposer, si pas déjà les résultats, mais certainement la mise en place.

Dans l'ensemble de ces nouvelles plate-formes initiées dans le cadre des pôles de compétitivité du Plan Marshall, seront également renforcées la mesure relative au prototypage que j'ai initiée dans le cadre de Creative Wallonia et qui consiste à faire passer un produit, service ou bien commercial quelconque, de l'état de prototype à l'industrialisation et à la mise sur le marché.

Toutes les activités, de la recherche fondamentale à la commercialisation d'un produit, sont maintenant couvertes par des dispositifs capables d'être activés par les entreprises. L'ensemble de ces mesures participe de la capacité des entreprises à développer des activités de réseautage.

La mise en réseau au travers des pôles de compétitivité a, et heureusement faut-il le dire, encouragé et favorisé l'émergence d'innovations dont les plate-formes vont précisément accélérer la mise sur le marché. A ce jour, 77 brevets ont déjà été déposés par les cinq premiers pôles.

Il est ainsi évident que la participation de tous les acteurs, dont les centres de recherche et les PME, est souhaitée, d'autant qu'il s'agit maintenant de commercialiser les innovations développées dans le cadre des pôles de compétitivité.

Avec cette nouvelle dimension, je compte bien ancrer la politique des pôles de manière durable dans le redéploiement industriel que je soutiens depuis 2004.

Depuis cinq ans - car la politique des pôles existe depuis le 1^{er} janvier 2006, c'est donc très bref - et 6 pôles depuis le lancement de cette nouvelle politique, il est effectivement temps de faire procéder à une évaluation du dispositif, et de son impact sur l'activité en Wallonie. Je lancerai cette évaluation indépendante en 2012, et sur la base de ses résultats et recommandations, je prendrai les mesures nécessaires pour en améliorer encore le dispositif.

Au-delà des plate-formes d'innovation et des outils spécifiques qui ont déjà été créés, Sofipole, partenariats d'innovation technologique notamment, il faut, dans le cadre de cette évaluation, garantir que les outils correspondent au design et à l'ampleur de la politique et ne pas hésiter, le cas échéant, à prendre les décisions qui permettront de dimensionner ces outils à la hauteur des ambitions des projets des pôles de compétitivité.

Il ne serait en effet pas adéquat que des projets soutenus financièrement par la Wallonie dans leur phase de recherche, qui est la plus risquée, ne soient pas précisément développés dans notre région faute d'outils adéquats ou d'entreprises capables d'en assurer le développement.

Les outils que nous mettons ensemble en place pour assurer la prospérité de notre économie doivent et devront répondre à tous les nouveaux besoins d'innovation et de financement, particulièrement lorsqu'il s'agira d'intervenir financièrement dans la mise sur le marché des importants projets de R&D.

Tout ceci passe évidemment par une structuration de la base opérationnelle des pôles de compétitivité constituée précisément par leurs cellules opérationnelles.

A ce stade, le décret approuvé en seconde lecture qui pérennisera le financement des cellules opérationnelles des pôles de compétitivité, s'inscrit plus globalement dans toute la politique de réseautage qui est ainsi rassemblée en un seul texte. Nous viendrons avant la fin de l'année devant vous après avoir validé toutes les contraintes européennes qui s'imposent à ce genre de dispositifs.

J'entends enfin, outre la mise en place et/ou le renforcement des outils destinés à financer et commercialiser les résultats des recherches, intervenir encore dans deux directions: d'une part, dans l'internationalisation de la politique des pôles, et d'autre part, dans la simplification administrative de cette politique.

Pour ce qui concerne l'internationalisation, la politique des pôles de compétitivité sera un axe important du nouveau contrat de gestion de l'AWEx. En effet, la note d'orientation que j'ai présentée jeudi dernier au Gouvernement prévoit que l'AWEx, au-delà du service universel, affectera un service d'intensité maximale aux domaines pôles.

Je rappelle que, dans le Plan Marshall 2.Vert, 35 millions d'euros sont consacrés au volet international des pôles de compétitivité, dont 20 millions d'euros pour le soutien aux entreprises, le solde étant consacré à la politique d'accueil des investisseurs étrangers.

Outre le soutien spécifique aux pôles réalisé par l'AWEx pour mettre en œuvre leur stratégie internationale, l'AWEx a aussi financé 144 projets de promotion des exportations et de visibilité internationale des pôles, dont notamment la mise en place de la mesure «Agent de liaison scientifique» et d'ambassadeurs des pôles.

On retiendra aussi que les 5 postes d'experts sectoriels dédiés aux 5 premiers pôles ont été pérennisés, et que le recrutement du sixième expert pour le pôle Greenwin est en cours. En 2010, ces experts sectoriels ont permis la réussite de 20 dossiers d'investissements étrangers qui représentent 41 500 000 euros d'investissements et une création de 300 emplois.

Dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert, sur l'ensemble de la période, c'est l'équivalent d'une dotation annuelle que l'AWEx recevra pour la mise en œuvre de ses mesures.

Je conclus sur un chantier que j'ai déjà largement balisé et qui concerne la simplification administrative, puisque je rappelle que la procédure de dépôts de dossiers et de remise d'avis d'administration a déjà été totalement dématérialisée. Pour ceux qui s'en souviennent, je renvoie aux premières conférences de presses où les dossiers déposés par les pôles devaient être transportés sur plusieurs palettes.

Je m'engage maintenant dans la simplification du *reporting* des pôles. En effet, les porteurs de projets et pôles doivent répondre dans le cadre des fonds qui sont mis à leur disposition à pas moins d'une trentaine de *reporting* qui sont sollicités soit par les pôles, soit par les porteurs de projets à destination des administrations et autres OIP.

Il ne faut pas supprimer le *reporting*, mais le rendre plus adéquat et en phase avec le nécessaire contrôle administratif et financier, sur le même modèle dématérialisé que celui utilisé dans le dépôt des projets.

Il ne s'agit pas pour moi d'initier une révolution industrielle qui nous ferait passer de la bougie à l'électricité, je n'ai personnellement pas cette prétention, mais de développer un plan industriel complet.

Je voudrais terminer, par rapport à la suggestion que vous aviez faite, en indiquant que la Wallonie, qui n'a pas la recherche fondamentale dans ses compétences et je souhaite qu'elle puisse l'obtenir un jour, a quand même spontanément créé Welbio. Dans le pôle de compétitivité des sciences du vivant, nous avons donc créé un fonds fondé sur la recherche fondamentale pluridisciplinaire où on ne tient pas compte des universités qu'elles soient complètes, incomplètes, centres de recherche, *et caetera*.

Tout le monde peut concourir puisque c'est l'excellence qui a été mise en œuvre et je pense qu'à l'avenir, nous devons nous inspirer de plus en plus de cette méthodologie d'appels à projets et de financements qui permettra non pas de passer de la bougie à l'électricité, bien que pour avoir de la lumière, il ne suffit pas d'électricité, il faut encore inventer l'ampoule, mais de faire en sorte qu'on ait toute cette chaîne de valeur.

L'architecture rationnelle de notre pays pourrait mieux concourir encore à renforcer cette démarche. Je suppose que vous m'aidez en ce sens.

M. le Président. – La parole est à M. Onkelinx.

M. de Lamotte (cdH). – Je vois que le titre de ma question vous a titillé, Monsieur le Ministre. C'est un dialogue continu, Monsieur le Ministre.

Votre réponse est longue et je vous en remercie, je vais la lire attentivement, et vous avez répondu à un certain nombre de mes remarques.

Vous avez évoqué l'évaluation des pôles de compétitivité pour l'année 2012 avec les conclusions que vous entérinez, ou j'ai été distrait ou je n'ai pas vu, mais la problématique de la fusion entre pôles de compétitivité et *clusters*, est-ce quelque chose qui est toujours à l'ordre du jour ou est-ce quelque chose qui viendra après l'évaluation 2012?

Sur le reste, je vais lire la réponse, Monsieur le Ministre.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – Si je peux vous répondre, si M. le Président m'y autorise, nous avons constaté qu'il a déjà deux *clusters* qui sont fondus dans les pôles de compétitivité. Donc, spontanément, je pense que c'est une bonne démarche de voir comment au fur et à mesure du temps, on évite les doublons. Cela a été notamment fait dans la logistique et je pense qu'on doit y réfléchir. Ce n'est pas l'objet du décret en tant que tel, mais le décret le permettra encore mieux.

M. de Lamotte (cdH). – Et le délai?

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, des PME, du Commerce extérieur et des Technologies nouvelles. – J'ai dit que le dossier serait sur la table du parlement avant la fin de l'année.